

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-039

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE Energies Systèmes route d'Estaires 59480 LA BASSEE afin de garantir le bon déroulement des travaux de remplacement d'un support pour ENEDIS Rue Odoul à WORMHOUT,

ARRETE:

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte à 30km/h et le stationnement sera interdit au droit des travaux rue Odoul à Wormhout, **et ce, à partir du 11 avril 2024 et pour la durée des travaux estimée à 30 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE Energie Systemes et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée..

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise EIFFAGE et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à L'entreprise EIFFAGE Energie Systemes et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 28/02/2024

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 28/02/2024
Le Maire
David CALCOEN



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHARDT

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHARDT